



**VNF**  
**DT NORD-EST**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

CFDT VNF - DT Nord-Est  
169 rue Newcastle CS 80062  
54036 NANCY Cedex  
cfdt.syndicats.oh.dtne@vnf.fr

## Déclaration liminaire - CSA local du 18 avril 2024

Madame la Présidente,  
Monsieur le Directeur adjoint,  
Mesdames, Messieurs les Chefs d'UTI,  
Chers collègues,

**Les représentants CFDT-VNF** se félicitent de la signature du pacte social, signé le 11 avril dernier. Des avancées significatives ont été obtenues au cours des négociations à la suite des amendements portés par la CFDT-VNF.

Pour donner suite aux annonces d'économies budgétaires à hauteur de 10 milliards, annoncés par le ministre de l'Économie, la CFDT-VNF souhaite des garanties sur les trajectoires budgétaires, définies lors de la récente révision du COP, et que celles-ci ne soient pas remises en cause.

### **Le prolongement du COP, avec le contrat de canal de la Meuse risque de tomber à l'eau !**

Des craintes sont exprimées par les agents dans l'hypothèse où le CD 55 ne signerait pas le contrat de canal en cours de négociation.

L'entretien normal n'est plus assuré. Le mouillage est déjà réduit à 0,80 mètre sur le secteur de Verdun faute de dragage. Pourtant, le canal de la Meuse revêt un intérêt politique stratégique. Dans la mesure où le canal de la Meuse pourrait être déclassé, la navigation serait arrêtée.

Ces absences de décisions impactent le canal des Ardennes pour lequel un contrat de canal a été signé. Cette situation met en exergue l'incohérence de la politique de développement de la voie d'eau du réseau Freycinet.

**Les représentants CFDT-VNF demandent à connaître l'état des discussions en cours avec le CD 55 et surtout quels seront les impacts sur l'organisation du travail et les niveaux de service en cas de refus.**

Nous venons également d'apprendre que le préfet des VOSGES vient de prendre la décision de fermer la navigation sur le Canal des VOSGES faute de suffisamment d'eau. Le réservoir de BOUZET serait concerné. Pourriez-vous nous éclaircir sur cette décision de la préfecture des VOSGES ?

### **Des maisons vides !**

Lors de la dernière réunion de la Commission Attribution des Maisons Eclusières (CAME), vous avez annoncé que les maisons éclusières ne seront plus louées en COT.

Cette décision concerne toutes les maisons éclusières quelles que soient leurs états, même celles ayant bénéficiées de rénovations importantes, sont ciblées. Ce choix de l'administration est particulièrement préjudiciable. Il va sans dire qu'un bien inoccupé se dégrade plus rapidement, s'expose à des risques d'effractions et d'occupations sauvages du domaine public. De plus les occupations illicites, exposent les agents impactés à des risques graves : altercations, agressions...

En parallèle, le service devra procéder à des démarches d'expulsions et engendrera une charge de travail non justifiée supplémentaire pour les personnels concernés. Et cette fois-ci, tout ça pour rien !  
Cela revient à renier le travail accompli, les moyens financiers et humains, le programme de rénovation, engagés par les « responsables des maisons éclusières et bâtiments » de chaque UTI depuis de nombreuses années. L'état du parc immobilier, la sauvegarde du patrimoine, le choix d'habitation et de localisation pour les agents de demain, le respect et la considération du travail effectué, semble ne plus être une priorité pour vous !

**Les représentants CFDT VNF demandent à connaître les motivations de cette décision, la politique de la DT Nord-Est concernant le devenir des maisons et des bâtiments, ainsi que les perspectives d'évolution pour le personnel impacté ?**

**Les représentants CFDT-VNF au CSA L de la DT-NE.**